



9.1.2 INFORMATIONS SUR LES NOMS ET LES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires	Date de premier mandat	Date de fin de mandat
KPMG Audit IS Tour EQHO – 2, Avenue Gambetta CS 60055 - 92 066 Paris La Défense Cedex	Assemblée Générale du 14 janvier 1988	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2016
Mazars Immeuble Exaltis – 61, rue Henri-Regnault 92 075 La Défense Cedex	Assemblée Générale du 15 mai 2001	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2018
Suppléants	Date de premier mandat	Date de fin de mandat
KPMG Audit ID Tour EQHO – 2, Avenue Gambetta CS 60055 - 92 066 Paris La Défense Cedex	Assemblée Générale du 14 avril 2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2016
Thierry COLIN Immeuble Exaltis – 61, rue Henri-Regnault 92 075 La Défense Cedex	Assemblée Générale du 15 mai 2001	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2018

Les honoraires versés aux Commissaires aux Comptes par TF1 et ses filiales figurent dans le présent document de référence et rapport financier annuel, chapitre 4 note 9.3, en page 187.

9.1.3 NOM DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

En 2015, conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (article 225 de la loi Grenelle II), les informations sociales, environnementales et sociétales ont été vérifiées par le cabinet ERNST & YOUNG et Associés, Département Développement Durable. ERNST & YOUNG et Associés est l'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1050.



9.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses Commissaires aux Comptes se répartit ainsi :

(en milliers d'euros)	Mazars				KPMG				Autres Réseaux Commissaires			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	(735)	(778)	100 %	100 %	(512)	(555)	96 %	99 %	(60)	(63)	60 %	62 %
<i>Dont TF1 SA</i>	<i>(210)</i>	<i>(214)</i>			<i>(212)</i>	<i>(214)</i>			-	-		
<i>Dont Filiales</i>	<i>(525)</i>	<i>(564)</i>			<i>(300)</i>	<i>(341)</i>			<i>(60)</i>	<i>(63)</i>		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes	-	(3)	0 %	0 %	(15)	(5)	4 %	1 %	(40)	(39)	40 %	38 %
<i>Dont TF1 SA</i>	-	-			<i>(15)</i>	-			<i>(40)</i>	<i>(39)</i>		
<i>Dont Filiales</i>	-	<i>(3)</i>			-	<i>(5)</i>			-	-		
Honoraires CAC audit	(735)	(781)	100 %	100 %	(527)	(560)	100 %	100 %	(100)	(102)	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	(1)	-	-	-	(2)	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	(2)	-	0 %	-	-	-	0 %	0 %
Honoraires CAC autres	(1)	-	-	-	(4)	-	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %
TOTAL HONORAIRES CACS	(736)	(781)	100 %	100 %	(531)	(560)	100 %	100 %	(100)	(102)	100 %	100 %

9.4 DEPENDANCE DU GROUPE A L'ÉGARD DES LICENCES CONCEDEES

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation.

La loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi 2007-309 du 5 mars 2007 a prévu que sous certaines conditions, une société puisse bénéficier de reconductions automatiques de son autorisation d'émettre. TF1 a

signé les conventions et pris les engagements nécessaires afin de rester titulaire de son autorisation d'émettre jusqu'en 2022.

Par ailleurs, les filiales ou coentreprises suivantes : LCI, TMC et NT1 sont titulaires d'une autorisation de diffusion hertzienne numérique délivrée le 10 juin 2003 pour une durée de 10 ans. Cette durée a été prorogée de 5 ans suite à l'engagement de ces chaînes d'étendre leur couverture TNT au-delà de 95 % de la population conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi du 30 septembre 1986.